



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2016

Date de la convocation : 26 janvier 2016

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Yves PARROT (Suppléant), Monsieur Patrick DAVET (Suppléant), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur François DAURAT (Titulaire), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Suppléant), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Alain RENARD (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°160211_010
CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉLÉGATION
DES SERVICES PUBLICS (CDSP) – DÉSIGNATION DES MEMBRES**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°160211_010
CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉLÉGATION
DES SERVICES PUBLICS (CDSP) – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Considérant la convocation du comité syndical en date du 26 janvier 2016 fixant le prochain comité syndical le 11 février 2016 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 11 février 2016 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Depuis la loi du 29 janvier 1993, les délégations de service public font l'objet d'une procédure de dévolution définie aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette procédure prévoit l'intervention d'une commission dénommée «Commission de Délégation des Services Publics» (CDSP). D'ailleurs distincte de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CSPL), cette dernière n'étant compétente que pour donner un avis sur le recours à un mode de gestion délégué du service.

La CDSP intervient à deux moments de la procédure de dévolution :

- Elle est chargée de dresser la liste des candidats admis à concourir d'une part,
- Et d'émettre un avis sur les propositions remises d'autre part.

Elle est également obligatoirement consultée sur tout projet d'avenant à un contrat de délégation de service public «entraînant une augmentation du montant global» de plus de 5%.

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, cette commission est composée :

- De l'autorité habilitée à signer les conventions de DSP (le Président) ou son représentant,
- De 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de l'Assemblée Délibérante au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Du comptable de la collectivité et du représentant du Ministre chargé de la concurrence qui siègent de droit avec voix consultatives.

Vu l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 3, une seule liste de candidats ayant été déposée;

DÉLIBÉRATION N°160211_010
CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉLÉGATION
DES SERVICES PUBLICS (CDSP) – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la création de manière permanente de la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP).
- De désigner:

Membres titulaires

Mr Matthieu ROUVEYRE
Mr Dominique FEDIEU
Mr Bernard LAURET
Mr Anacleto ALFONSO
Mr Alain RENARD

Membres suppléants

Mme Isabelle HARDY
Mr Philippe COURBE
Mr Julio CARBALLO
Mr Ludovic MANSUY
Mr Frédéric BROUARD

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 11 février 2016

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT